Actif et passifs consolidés des administrations publiques
Exactitude des données

Nous faisons des efforts considérables pour que toutes les opérations de collecte des données des dossiers administratifs et des enquêtes obéissent à des normes rigoureuses, mais les estimations obtenues sont inévitablement entachées d'une certaine erreur. L'observation de la population de la composante de l'administration publique du secteur public est presque totale.

Deux catégories d'erreur se glissent dans l'information statistique, à savoir les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. Les secondes sont les seules qui interviennent dans les données fédérales, provinciales et territoriales de ce programme, puisqu'aucun recours n'est fait à l'échantillonnage pour produire ces données.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage ont des causes diverses et sont difficiles à mesurer. Leur importance peut varier selon la finalité des données. Cette catégorie d'erreur comprend, notamment, les lacunes dans l'information fournie par les organismes du secteur public et les erreurs de traitement, à l'étape de la saisie des données, par exemple. Les efforts en vue de réduire au minimum les erreurs non dues à l'échantillonnage incluent la mise à jour constante de l'univers, monter des questionnaires pour minimiser les risques d'interprétation, vérifier les données pendant et après la saisie des données, augmenter les efforts pour réduire la non réponse, et maintenir une communication constante avec les fournisseurs de données.

Afin de confirmer ultimement leur exactitude, les données du SGF sur les actifs et passifs des administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales sont rapprochées des données des comptes publics ou de celles fondées sur les comptes publics pertinentes. Pour en savoir plus sur le rapprochement, utilisez le lien qui figure après la section sur l'évaluation de la qualité.

La capacité d'exploiter les données aux fins d'analyse dépend du cadre conceptuel dans lequel elles sont utilisées. À cet égard, il importe de se souvenir que les administrations publiques appliquent diverses conventions comptables. Certaines produisent leurs déclarations selon la méthode de la comptabilité de caisse, d'autres selon celle de la comptabilité d'exercice, et d'autres encore s'appuient sur une combinaison des deux méthodes, appelée comptabilité de caisse modifiée. On peut certes, uniformiser dans une certaine mesure les données produites selon ces diverses conventions grâce à des ajustements. Par exemple, dans le Système de gestion financière, si une administration acquiert/achète un actif non financier, les dépenses liées à cet achat sont imputées à la période de référence durant laquelle elles sont faites. Dans le cas des administrations publiques qui ont adopté entièrement la comptabilité d'exercice, les données fondées sur les comptes publics doivent être ajustées puisque ces administrations auront capitalisé les dépenses relatives à l'acquisition de l'actif non financier et amorti son coût sur sa durée de vie estimée. Le bilan des comptes publics inclura également les actifs non financiers. Le bilan selon les données du SGF ne comprend que les actifs financiers des gouvernements. Cependant, il est impossible de convertir complètement les données à une base comptable unique. Le SGF, règle générale, peut accommoder les différentes normes comptables utilisées par les gouvernements. Plusieurs autres facteurs limitent la comparabilité des données des administrations publiques produites conformément au Système de gestion financière. Par exemple, les opérations entre administrations publiques ne sont pas toujours déclarées durant le même exercice par les parties concernées et les dates de clôture de l'exercice peuvent différer. De surcroît, tant la répartition des responsabilités entre les divers niveaux d'administrations publiques que le niveau de service prodigué peuvent différer.

La répartition des responsabilités entre les administrations publiques provinciales et territoriales d'une part et les administrations publiques locales d'autre part diffère d'une province/territoire à l'autre. Aucun effort n'est fait en vue de rajuster les données pour tenir compte des différences de prestation de services à un niveau administratif donné ou d'un niveau à l'autre. Cependant, la consolidation, par province ou territoire, des actifs et des passifs produit un ensemble de données (appelé actif financier et passif consolidés des administrations publiques provinciales, territoriales, et locales) qui convient particulièrement bien pour les comparaisons entre provinces et (ou) territoires.